

Une formation réformée dès septembre 2019

L'arrêté du 26 avril 2019 relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale dispensée par les instituts régionaux d'administration fixe l'organisation, le déroulement et le contenu de la scolarité.

La formation proposée par les instituts régionaux d'administration a pour objectif d'accompagner les élèves dans l'acquisition et le développement d'un socle commun de connaissances et de compétences,

dans la perspective de construire un parcours professionnel dynamique et diversifié, ouvert aux différents environnements de la fonction publique de l'Etat.

Au terme d'un parcours de formation rémunéré de 12 mois, comprenant une période d'enseignement en institut d'une durée de six mois et une période en service d'une durée de six mois également, leur employeur prend la décision de titularisation.



Deux grandes périodes de formation



Formation initiale :

- Évaluation des compétences
- Formation commune (13 semaines)
- Approfondissement dans 3 domaines (6 semaines)
- Choix du poste au 5^e mois
- Formations de contextualisation (3 semaines)

Pré-affectation sur le poste choisi en tant qu'élève de l'IRA pendant 2 mois

Accompagnement de la prise de fonction par l'IRA

Affectation sur le poste choisi en qualité d'attaché-stagiaire intégrant une formation continuée

4 mois

Décision de titularisation par l'employeur



Les points clés

Une formation individualisée

La réforme de la formation initiale au sein des IRA offre une meilleure prise en compte des parcours antérieurs des candidats reçus aux concours et intégrant l'institut, en individualisant le parcours de formation.

Une approche par les compétences

L'approche par les compétences est un axe majeur de la formation à l'IRA. Après un bilan initial de l'élève en termes de connaissances et compétences, un contrat de formation est formalisé.

A l'issue de la formation, l'élève dispose d'un passeport de compétences qu'il pourra faire évoluer tout au long de sa carrière.

Une formation dans six grands domaines

- 1 Conduite de l'action publique
- 2 Ressources humaines
- 3 Juridique
- 4 Pilotage des ressources (comptabilité - budget - audit - immobilier - achats publics)
- 5 Management
- 6 Communication et transition numérique

Une phase commune

Au cours des trois premiers mois à l'IRA, des formations sont organisées pour permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences de base que tout cadre doit maîtriser :

- compétences opérationnelles techniques (budget, RH, juridique, bureautique etc.)
- compétences opérationnelles transversales (conduite de projet, communication, management etc.).

Calendrier type de la formation après la réussite aux concours de l'IRA

Rentrée septembre

1^{er} septembre : rentrée

Formation commune septembre - octobre - novembre

Approfondissement décembre - janvier

Fin janvier : choix du poste

Contextualisation fin janvier - février

1^{er} mars : pré-affectation sur le poste choisi

Stagiaire IRA mars - avril

Attaché-stagiaire de l'administration mai - août

31 août - titularisation par l'administration

Rentrée mars

1^{er} mars : rentrée

Formation commune mars - avril - mai

Approfondissement juin - début juillet

Début juillet : choix du poste

Contextualisation juillet

1^{er} septembre : pré-affectation sur le poste choisi

Stagiaire IRA septembre - octobre

Attaché-stagiaire de l'administration novembre - février

28 février - titularisation par l'administration

Une phase d'approfondissement

Au cours de cette phase, les élèves sont formés dans les domaines d'approfondissement qu'ils ont choisis en fonction de leur projet professionnel.

La conduite de l'action publique étant obligatoire, le choix des trois domaines s'effectue parmi les cinq restants.

Une phase de contextualisation

Après le choix du poste, trois semaines sont consacrées à des formations spécifiques adaptées à la prise de poste pour une meilleure connaissance des politiques menées par les ministères choisis.

